



L'an deux mille vingt-deux, le douze avril
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme
MOULIN Catherine, Maire,
Nombre de conseillers en exercice : 11
Date de convocation : 04/04/2022

Présent-es : **Christophe BAUMGARTEN, Alain DETOLLE, Francis HOEZELLE, Catherine LESNES, Olivier MARTIN, Régis MOREL, Catherine MOULIN, Nathalie VERGEON**

Absent-es : Victoire BEAUJOU, Françoise ROMANET, Noémie SERRU

Pouvoirs : Victoire BEAUJOU à Nathalie VERGEON, Françoise ROMANET à Catherine LESNES et Noémie SERRU à Catherine MOULIN

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

M Francis HOEZELLE se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.

Secrétaire : **M Francis HOEZELLE**

DCM 2022/13 : Affectation des résultats 2021 au BP 2022- Budget Station-Service

Le Conseil Municipal

Après avoir approuvé le CA 2021 statuant sur l'affectation de ce même exercice, considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :

Résultats antérieurs reportés en fonctionnement : - 2 602,32

Résultats antérieurs reportés en investissement : 0,00

Restes à réaliser dépenses	0,00 €
Restes à réaliser recettes	0,00 €
Restes à réaliser net (1)	0,00 €

Dépenses d'investissement	21 355,00 €
Recettes d'investissement	0,00 €
Solde d'exécution SI de l'exercice	-21 355,00 €
001 (Budget 2021)	0,00 €
Solde d'exécution cumulé SI (2)	-21 355,00 €

DÉFICIT DE FINANCEMENT SI (1+2)	-21 355,00 €
--	---------------------

Dépenses de fonctionnement	208 462,06 €
Recettes de fonctionnement	242 493,60 €
Résultat de l'exercice Section Fonctionnement (3)	34 031,54 €
002 (Budget 2021) (4)	-2 602,32 €

AFFECTATION

Couverture du besoin de financement de la SI : 0,00 €

Report au 001 - Budget 2022 : - 21 355,00 €
Report au 002 - Budget 2022 : 31 429,22 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation de résultats tel que présentée ci-dessus

Faux la Montagne, le 28 avril 2022,

La Maire

C.MOULIN

